

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 5 (1934)
Heft: 6

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. E. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Présidence de l'A.D.I.E.J.: M. F. REUSSER Moutier — Tél. 7.	Secrétariat de l'A.D.I.E.J.: M. G. MÖCKLI Delémont - Tél. 2.11	Administration du Bulletin: Secrét. de l'A.D.I.E.J. Delémont.
--	---	---

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 3.— ;
le numéro : fr. 0.50.— **Annonces** : S'adresser à l'Imp. du « Démocrate », Delémont. Tél. 51.

SOMMAIRE :

LES CHARGES FERROVIAIRES BERNOISES ET LES REVENDICATIONS DU CANTON A L'ÉGARD DE LA CONFÉDÉRATION, *par M. le conseiller d'Etat Dr H. MOUTTET*. — TELEGRAPHE ET TELEPHONE AU JURA BERNOIS : JADIS ET AUJOURD'HUI, *par O. WYSSBROD*, chef du téléphone, Bienne. — Communications officielles.

Les charges ferroviaires bernoises et les revendications du canton à l'égard de la Confédération¹

par M. le conseiller d'Etat Dr H. MOUTTET

Ce n'est pas un exposé complet des questions ferroviaires qui agitent l'opinion publique en ce moment que j'ai à vous faire, mais un aperçu des revendications de l'Etat de Berne envers la Confédération en matière de chemins de fer.

Bien avant que la situation précaire des C.F.F. n'ait ému les pouvoirs publics de la Confédération, celle de nos chemins de fer bernois a mis en souci le gouvernement de notre canton. Après étude approfondie de cette question angoissante, il a présenté le 18 août 1933 au Conseil fédéral un mémoire dans lequel il demande des allègements de nature à établir un certain équilibre des charges ferroviaires entre le canton et la Confédération. Je ne veux pas vous donner connaissance complète de ce mémoire ; je me bornerai à le résumer, à en exposer les points principaux.

Dans son mémoire, le gouvernement bernois s'est attaché à démontrer que la politique ferroviaire bernoise s'est en tout temps

¹ Cet important exposé a été présenté à l'Assemblée générale de l'A. D. I. E. J. à Saignelégier, le 10 novembre 1934. (Voir le compte-rendu dans les communications officielles).